

CONTRAT D'ADHÉSION

Madame Monsieur _____

Nom _____

Prénom _____

N° AVS _____

Né(e) le _____

Etat civil _____

Tél. _____

E-mail _____

Rue _____

NPA/Localité _____

Nationalité _____

Profession _____

Employeur _____

NPA/Localité _____

Année de fin d'apprentissage _____

Début de sociétariat _____

Conjoint déjà syndiqué :

Nom, Prénom _____

Date de naissance _____

Enfants :

Nom, prénom _____

Date de naissance _____

Nom, prénom _____

Date de naissance _____

Nom, prénom _____

Date de naissance _____

IBAN

Date :

Signature :

Adhésion

Avenant au
contrat d'adhésion

Recruteur

En signant, je déclare donner mon adhésion au secrétariat régional du SCIV - Le Syndicat de mon choix et au SCIV - Le Syndicat à titre collectif, liés conventionnellement avec les syndicats SYNA et Travail.Suisse.

Je reconnais les statuts et règlement du syndicat régional auquel j'ai adhéré qui sont disponibles auprès du secrétariat concerné. Je m'engage à les observer et à me soumettre à toutes les modifications futures et au paiement des cotisations, selon ma classe. En cas de retard dans le paiement de mes cotisations, j'autorise les organes administratifs compétents à prélever les sommes dues sur mon éventuelle contribution professionnelle que je cède intégralement à titre de compensation de mes cotisations annuelles.

En m'acquittant de la cotisation familiale supplémentaire, je déclare faire adhérer les membres de ma famille vivant à mon domicile, à savoir mon conjoint et mes enfants âgés de moins de 18 ans révolus.

Une éventuelle contribution professionnelle de mon conjoint au bénéfice de l'affiliation familiale est cédée au secrétariat régional du Syndicat Chrétien choisi qui la lui restituera à concurrence du montant de la cotisation familiale.

Litige antérieur à la date du début de sociétariat?

oui, auquel cas non couvert non

Je suis actuellement assuré auprès de la caisse maladie :

Cotisation individuelle Fr. _____

Cotisation familiale Fr. _____

(en supplément à la cotisation la plus élevée)

Cotisation mensuelle due Fr. _____

Périodicité de paiement :

Annuel Semestriel Trimestriel Mensuel

"Statuts et règlements"



SCAN
ME!



En signant le présent contrat d'adhésion, je déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées au verso et avoir été informé(e) de l'utilisation de mes données et de mon droit de révoquer mon affiliation dans un délai de 14 jours dès la signature de ce document.

Apprenti(e) moins 18 ans, signature du père ou de la mère

Signature :

COTISATIONS

Tous les membres du SCIV - Le Syndicat s'engagent à devoir et vouloir payer des cotisations minimales qui sont dues mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement d'avance.

PRESTATIONS

- Protection juridique professionnelle et d'assurances sociales selon règlement ad hoc pour chaque membre exerçant une activité salariée jusqu'à un maximum de Fr. 100'000.– par cas.
- Protection juridique CAP pour les membres du SCIV - Le Syndicat et leur famille à un tarif défiant toute concurrence..
- Conseil juridique gratuit pour toutes affaires professionnelles, personnelles et familiales, pour chaque membre de la famille bénéficiant de l'affiliation familiale.
- Défense individuelle, collective, professionnelle et sociale par de nombreux collaborateurs et collaboratrices qualifiés.
- Assurance-maladie du groupe CSS à tarif préférentiel.
- Bulletin annuel d'informations professionnelles et sociales par famille.
- Conventions collectives de travail à disposition.
- Cours de formation syndicale et personnelle.
- Rabais et conseils en matière d'assurance et avantages en matière bancaire.
- Diverses prestations individuelles, informations, déclarations d'impôt, baux à loyer, correspondances, etc.
- Indemnité de fin d'apprentissage ou d'études de Fr. 200.– en cas de passage à l'affiliation individuelle*.
- Indemnité pour perfectionnement professionnel*.
- Indemnité de déménagement de Fr. 50.– par famille et une fois par année au maximum*.
- Indemnité en cas de mariage de Fr. 100.– pour le couple*.
- Indemnité de naissance de Fr. 150.– par famille*.
- Chèques REKA avec rabais (max. Fr. 500.–/an de chèques REKA) pour le membre principal ou en cas de transfert de l'affiliation familiale à l'affiliation individuelle*.
- Tarifs préférentiels auprès de nos partenaires.

* Sur demande et soumis à conditions
Pour le surplus, le « Règlement des prestations » fait foi

DÉMISSION

La démission doit être adressée par courrier recommandé au secrétariat régional concerné. Elle n'est valable que pour la fin d'une année civile, moyennant un préavis de six mois (art. 70 CO). La lettre de démission doit parvenir au secrétariat de votre région avant le 1er juillet pour être valable pour la fin de l'année en cours. Les démissions collectives ne sont pas valables.

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT - TRAITEMENT DES DONNÉES

Par ma signature j'accepte que mes données personnelles, à savoir, nom, prénom, date de naissance, adresse, no de téléphone, adresse mail, no AVS, coordonnées bancaires soient traitées par SCIV - Le syndicat pour les besoins suivants : gestion du fichier membre (facturation, recouvrement, mise à jour du fichier, archivage), invitation à des événements et autres informations syndicales, communications marketing par voie électronique et par téléphone.

En cas de question quant à l'utilisation des données personnelles, le service juridique cantonal SCIV - Le syndicat fournira les informations utiles.
